

Commune de FLEURY (Manche)

**PROCES-VERBAL de la réunion de
CONSEIL MUNICIPAL du 23 Novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre à 20h30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire

Etaient présents : M. VESVAL Daniel, M. Freddy LAUBEL, Mme BAZIN Catherine, M. ROULIN Lionel, M. HESLOUIN Bruno, Mme LEBOUVIER Isabelle, M. GUERIN Patrice, M. LEFEVRE Camille, Mme GUESDON Stéphanie, Mme KLIMCZAK Sylvie, M. QUESNEL Hubert, Mme GOURVENEK Cathy, M. BEQUET Cyril

Excusés : Mme Marie-Line LE ROY, Mme Jennifer DUPONT,

Pouvoirs : Mme Marie-Line LE ROY (à Mme Stéphanie GUESDON), Mme Jennifer DUPONT (à Mme Sylvie KLIMCZAK)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021
- Modification du contrat de location de la salle des fêtes
- Réfection des vitraux de l'église
- Demande d'emplacement pour un commerce ambulant
- Information budget école
- Chèques cadeaux de fin d'année (personnel communal)

- Affaires diverses : - Repas de fin d'année

Délibération n° 2021-53 Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la modification des tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- vin d'honneur, vente, exposition (avec verres) : 50 €
- 1 repas du midi ou du soir : 80 €
- 2 repas : 120 €
- location vaisselle et lave-vaisselle : 1,10 €/couvert

Conditions générales :

- Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la réservation et restitué lors de l'état des lieux
- Une attestation d'assurance responsabilité civile devra être fournie à la signature du contrat
- vaisselle cassée : 1 €
- la salle peut accueillir : 100 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la modification du contrat de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 20/12/2022

Restauration des vitraux de l'Eglise :

M. le Maire a contacté la personne désignée par M. Philippe BAS lors de la Sainte Barbe, Mme GALBRUN.
Un rendez-vous a été fixé au mercredi 8 décembre 2021 à 9h00.

Délibération n° 2021-54 Demande d'emplacement pour commerce ambulant

M. le Maire soumet à l'assemblée une demande reçue d'un commerçant de vente à emporter de burgers, salades, fish and chips qui souhaite stationner sur le parking en bordure de la route Villedieu Granville le vendredi à partir de 18h, afin d'exercer son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE : que le commerçant stationne son véhicule aux lieu, jour et heure indiqués ci-dessus

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 20/12/2022

Délibération n° 2021-55 Participation financière école privée Notre-Dame de Villedieu-les-Poêles

M. Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de participation financière concernant les élèves de la commune de Fleury scolarisés à l'école privée Notre Dame de Villedieu-les-Poêles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de 13 voix pour et 1 abstention

• **ACCEPTE :**

- de participer à hauteur de 565,49 € par enfant, aux frais de scolarité des 13 enfants domiciliés à Fleury et scolarisés en classe primaire, du CE au CM, à l'école privée Notre-Dame de Villedieu-les-Poêles, pour un montant total de 7.351,37 €

- de ne pas participer financièrement pour les enfants accueillis en classes maternelle et classe de CP dans la mesure où l'école de Fleury dispose des capacités d'accueil suffisantes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche

Le 20/12/2022

Délibération n° 2021-56 Chèques Cadeau pour le personnel communal

M. le Maire propose au conseil municipal que la Commune offre des chèques cadeau de l'association des commerçants « Villedieu Percy Dynamik » aux agents en fin d'année d'un montant de 50 €/agent

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de 14 voix pour 1 abstention :

- **ACCEPTE :** d'offrir 50 €/agent de chèques cadeau à l'occasion de la fin d'année.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche

Le 20/12/2022

Délibération n° 2021-57 Frais de fonctionnement 2020 du RPI FLEURY – LA BLOUTIERE

La répartition des frais de fonctionnement pour les écoles et cantines du RPI FLEURY – LA BLOUTIERE, ci-annexé, est présentée au conseil municipal.

Il en ressort le bilan ci-après :

Ecole

Fleury doit à la Bloutière.....	28.436,78 €
La Bloutière doit à Fleury.....	13.388,88 €

Dû par Fleury.....	15.047,90 €

Cantine

Fleury doit à la Bloutière.....	12.650,37 €
La Bloutière doit à Fleury.....	3.695,97 €

Dû par Fleury.....	8.954,40 €
 Total dû par Fleury.....	 24.002,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la somme due par la Commune de FLEURY à la Commune de LA BLOUTIERE à **24.002,30 €**

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 04/01/2022

AFFAIRES DIVERSES

Repas de fin d'année élus et personnel communal

La date du 14 janvier 2022 a été retenue, si les conditions sanitaires le permettent.
Vote : Pour 14 Contre : 1

Vœux du Maire :

La date du 7 janvier 2022 a été proposée, si les conditions sanitaires le permettent.

Prochain projet pour la commune :

La rénovation de la Salle des Associations du Domaine est prévue pour 2022

- casser les cloisons intérieures,
- changement des portes et fenêtres (devis à demander),
- réfection des peintures,

FLEURY SPORT :

Une course à pied non chronométrée de 4/7/10 kms aura lieu le dimanche 28 novembre 2021
Coût de l'inscription : 5€

TELETHON :

Une course cycliste sera organisée, dans le cadre du Téléthon le 4 décembre 2021. Les cyclistes passeront à Fleury vers 16h30.
Un pot leur sera offert à l'issue de la course par la Mairie, à la salle des Fêtes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H35

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

